

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_034

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 juin 2020

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 14

de Votants 15

L'an deux mille vingt et le neuf juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement et après autorisation, à la Salle Polyvalente de Champtercier, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Désignation des délégués municipaux auprès du SDE04

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Michel BARDET, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/06/2020

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26/05/2020,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26/05/2020,

Suite aux élections municipales et conformément à l'article 5 des statuts du syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence (SDE 04), il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants selon les dispositions de l'article L.5215-22 du CG, afin de représenter la commune auprès du Collège de DIGNE/BARREME.

Les communes doivent désigner leurs représentants selon les modalités suivantes :

De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants.

Ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de Digne / Barrême et désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndicat du SDE 04.

Le Conseil Municipal procède à la désignation :

TITULAIRES :

- Monsieur Michel BARDET, 2ème Adjoint

- Monsieur Marc GORSKI, Conseiller Municipal

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 11/06/2020
004-210400479-20200609-DE_2020_034-DE

- Monsieur Jean-Louis ROUSSELET, Conseiller Municipal

SUPPLEANTS :

- Monsieur Jean-Marie MARTIN, 4ème Adjoint
- Monsieur Bruno VILLARON, Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier,

Après en avoir délibéré,

Valide les membres désignés.

POUR :15

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Antoine ARENA

Transmise au Représentant de l'État.


